



## CONTRE - ORDRE

Nous vous l'avions annoncé récemment,  **votre lieu de travail a bien été infecté par un virus nommé "Ordre Infirmier"**.

### De quoi s'agit-il ?

D'une arnaque qui, sous prétexte d'assurer une mission d'éthique et de discipline de la profession, impose une taxe professionnelle à hauteur de 38 millions d'€/an pour que nous ayons le droit de travailler... Mais il est aussi vrai que le prix de l'immobilier n'est pas donné !!!

**La Fédération CFTC Santé Sociaux avec l'intersyndicale réunie le 8 septembre, a réaffirmé son opposition à ce racket organisé et appelle au boycott de cette inscription et du paiement de la cotisation.**

### Pourquoi s'opposer ?

**L'Ordre est illégitime** : plus de 95% des 510 000 Professionnel(le)s ont découvert la loi de décembre 2006 au moment de la mise en place des conseils en 2008. Résultat : 88% (secteur privé **salarié**) et 87% (secteur public **salarié**) n'ont pas voulu voter.

**L'Ordre est inutile** : pour la CFTC, il y a déjà un cadre existant avec le Haut Conseil des Professions Paramédicales qui réunit régulièrement les représentants des professions avec le même type de missions.

**L'Ordre n'est pas crédible** : d'une cotisation annoncée au départ autour de 10€, l'appel a été lancé à 75€ en s'invitant dans votre vie privée sans tenir compte pour autant de vos fins de mois.

### Notre "ANTI VIRUS"

**D'abord ne mettez pas votre dossier à la corbeille et n'inscrivez rien dessus.**

**Puis afin de pouvoir continuer à travailler sans cette préoccupation totalement déplacée en cette période, la Fédération CFTC Santé Sociaux vous invite à les regrouper au sein de vos services ou de vos établissements. Remettez-les alors à un responsable syndical CFTC de votre établissement ou transmettez-les à la structure CFTC de votre département.**

**POUR PLUS D'INFORMATION, VOTRE CONTACT CFTC :**